

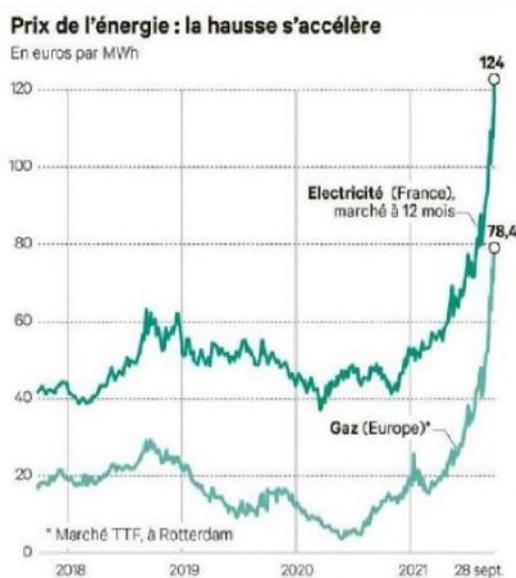


S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

INFO RAPIDE

05 octobre 2021

Hausse des prix de l'énergie : des enjeux de court terme qui ne doivent pas masquer les enjeux structurels



Les prix du gaz, de l'électricité et du pétrole s'envolent depuis l'été sous l'effet de plusieurs facteurs à la fois conjoncturels et structurels : fort rebond économique, enjeux géopolitiques, montée du prix du carbone, règles de fonctionnement du marché européen, etc. Cette hausse ponctuelle ne doit pas occulter les enjeux de plus long terme, à savoir l'impact de la transition écologique sur les prix de l'énergie. Les solutions d'accompagnement apportées aux ménages et entreprises les plus vulnérables doivent donc articuler ces deux temporalités.

(Graphique : Les Echos – 29/09/2021)

1. Pourquoi les prix de l'énergie augmentent-ils aujourd'hui ?

Le principal facteur d'explication est la loi de l'offre et la demande. La reprise économique mondiale stimule la demande alors que les stocks sont bas. La consommation d'énergie primaire en France repose à 29% sur le pétrole et 15% sur le gaz, deux ressources importées qui nous rendent dépendants des évolutions des marchés. D'autres facteurs plus structurels jouent également.

i) La montée des prix du gaz

La demande mondiale augmente – en particulier en Chine –, à la faveur de la reprise économique et d'un hiver plus froid en Europe en 2020-2021, qui a conduit à puiser dans les stocks après une période de très forte baisse de l'activité.

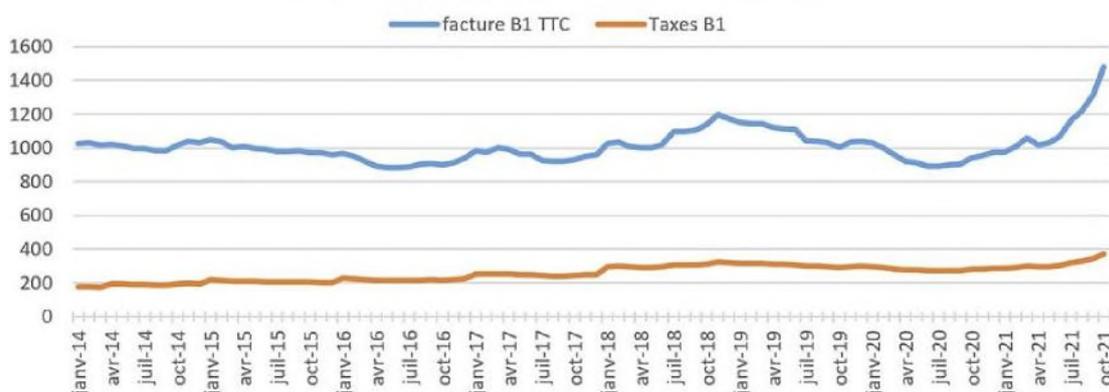
A cela s'ajoute la dépendance de l'Europe (en particulier l'Allemagne, la France ayant la Norvège comme premier fournisseur) au gaz russe (41% du gaz importé en Europe), qui fait actuellement l'objet d'un bras de fer politique entre l'Allemagne et la Russie autour du gazoduc Nord Stream 2. La mise en service de cette infrastructure, qui doit accroître les capacités de production et d'exportation russes, exige l'accord du régulateur allemand. La Russie est accusée de modérer sa production de gaz pour faire monter les prix en vue de forcer l'obtention de cette autorisation.

Ces facteurs ont provoqué une hausse très forte du prix du gaz sur les marchés de gros. Les conséquences en France sont variables. Sur les 10,5 millions de consommateurs résidentiels de gaz naturel en France¹, près de 71% ont souscrit une offre de marché, dont 5,5 millions (environ 50%) à prix fixe, pour l'immense majorité sur des durées supérieures à 2 ans. Ils ne sont donc pas touchés par l'envol des prix du gaz. 3 millions (soit 29%) relèvent du tarif réglementé : entre avril et octobre 2021, la facture annuelle d'un ménage qui se chauffe au gaz est passée de 1000 à 1500 €.

Celui-ci est calculé chaque mois selon une formule publiée chaque année en juillet par arrêté tarifaire. Ce tarif intègre les coûts d'approvisionnement, qui reflètent les cours internationaux du gaz naturel; les coûts de transport, distribution, stockage, commercialisation ; et trois taxes : la TVA (20% sur la consommation et 5,5% sur l'abonnement) ; la TICGN (taxe intérieure sur la consommation de gaz naturel), de 13% ; la CTA (contribution tarifaire d'acheminement) de 3%.

Evolution des tarifs réglementés du gaz naturel, depuis le 1^{er} janvier 2014

(en €, TTC, pour une consommation annuelle de 14 000 kWh/an, niveau 2)



¹ Source : chiffres Commission de la régulation de l'énergie ; 31 août 2021.

ii) La montée des prix du pétrole

La reprise économique fait également grimper le prix du pétrole, dans un contexte où l'offre demeure contenue : extraction de pétrole freinée par l'ouragan Ida aux Etats-Unis, diminution des capacités de production des pays de l'organisation de pays exportateurs de pétroles, perturbations dans certains pays de l'OPEP, etc.

Les pays de l'OCDE, et en particulier les pays européens, ont commencé à puiser dans leurs stocks. À court terme, la consommation, dopée par le rebond économique mondial, dépasse donc la quantité disponible de pétrole. D'autant plus que la hausse des prix du gaz pousse les industriels à se tourner vers le pétrole, moins coûteux, pour produire de l'électricité – c'est notamment le cas de la Chine.

Résultat, depuis avril 2020, le prix du baril de Brent, indice de référence des produits pétroliers, a été multiplié par quatre, dépassant les 80 \$, son plus haut niveau depuis octobre 2018. En France, les prix des carburants repartent à la hausse, ce qui va peser sur le budget des automobilistes.

iii) La montée des prix de l'électricité

La hausse du prix du gaz provoque automatiquement une hausse des prix de l'électricité sur le marché de gros. En effet, sur le marché européen de l'électricité, le prix est déterminé par le coût de la dernière unité d'électricité utilisée pour équilibrer demande et offre (autrement dit le coût de la mise en route de la dernière centrale pour faire face à un surplus de demande). Pour satisfaire la demande en électricité, on fait d'abord appel aux moyens de production les moins onéreux : éolienne, photovoltaïque, nucléaire, centrales à gaz et charbon le cas échéant. Cette mécanique est rendue possible par l'interconnexion des réseaux électriques européens, qui permettent d'éviter les risques de black-out. En contrepartie, le prix de l'électricité en France ne reflète pas le mix énergétique français.

Sous l'effet conjugué de la hausse des prix du gaz et du doublement du prix des quotas européens de CO₂ en un an, les prix de gros de l'électricité ont plus que doublé. En France, début septembre, l'électricité livrable pour 2022 a franchi la barre symbolique de 100 € le mégawattheure – le précédent record, à 93,29 €, datait de juillet 2008.

Moins volatil que le tarif du gaz, le prix de détail de l'électricité payée par le consommateur particulier français est réévalué deux fois par an, en février et en août. Il est constitué de trois éléments : le coût de production du kWh à la sortie de la centrale – qui augmente actuellement; le coût d'accès aux réseaux de transport et de distribution ; les taxes. La prochaine hausse, qui doit intervenir en début d'année prochaine, sera finalement plafonnée à 4 % au lieu des 12 % anticipés. Les 23 millions de ménages titulaires d'un contrat lié au tarif réglementé de l'électricité (sur un total de 33 millions) verront donc tout de même leur facture augmenter à cette échéance, mais moins que prévu.

iv) *Les effets du marché carbone européen.*

Le prix du carbone sur le système européen d'échanges de quotas carbone (ETS) tend – enfin – à augmenter. Ceci est notamment lié aux premières initiatives de réforme – qui devraient se poursuivre – de la Commission européenne. Le prix du carbone atteint aujourd'hui 60 € la tonne contre 20 les années précédentes.

La hausse des prix des quotas d'émission du CO₂ que les entreprises européennes consommatrices d'énergie fossiles (le secteur de l'énergie et de l'industrie) ont l'obligation d'acheter pour pouvoir produire se répercute sur le prix de gros de l'énergie.

v) *Quel impact pour les entreprises ?*

Si les entreprises n'ont plus accès aux tarifs réglementés du gaz et de l'électricité, elles n'en sont pas moins soumises aux fluctuations des prix des marchés de gros, sauf à avoir souscrit des contrats à prix fixe sur des durées contractuelles, ou sauf à s'être couvert financièrement contre le risque d'évolution des prix. Fin septembre, l'Union des industries utilisatrices d'énergie, dont les 55 adhérents représentent 70% de la consommation énergétique industrielle en France, évoquait un « *choc énergétique* ». En Chine ou en Europe, des sites industriels ont dû réduire leur production, voire l'arrêter aux heures de pointe en raison d'une production devenue déficitaire – les chaînes d'approvisionnement mondiales pourraient de nouveau être impactées. Rien de cela en France pour l'instant, les industriels sont en partie préservés par le dispositif d'accès régulé à l'électricité nucléaire historique (ARENH) qui permet aux concurrents d'EDF de s'approvisionner à un tarif de 42 euros le mégawattheure dans la limite de 100 térawattheures. Le coût n'en est pas moins important : les coûts de production des industries les plus énérgo-intensives augmentent, au risque d'affaiblir la reprise ou les investissements.

2. Une hausse plus structurelle du coût de l'énergie à anticiper

Dans le cadre du Green Deal (ou pacte vert), l'ambition climatique de l'Union européenne a été révisée à la hausse avec un objectif de de -55% des émissions d'ici 2030 par rapport à 1990. Dans ce cadre, la Commission européenne a élaboré 12 propositions législatives, dont une partie risque d'avoir à terme un effet (direct ou indirect) sur le coût de l'énergie.

- Renforcement du système d'échanges de quotas d'émission.
- Extension du système d'échange de quotas d'émissions à l'aviation, au transport maritime, routier et au bâtiment.
- Mise à jour de la directive sur la taxation de l'énergie pour aligner la taxation des produits énergétiques et de l'électricité avec la politique climat de l'UE, mettre à jour le périmètre et la structure des taux appliqués et revoir les exemptions et réductions de taxes appliquées par des Etats membres, la directive actuelle « *favorisant de facto l'utilisation de combustibles fossiles* ».
- Révision de la directive sur les énergies renouvelables visant une hausse de l'objectif à 40% de renouvelables dans la consommation finale d'énergie.

- Révision de la directive sur l'efficacité énergétique afin de réduire la consommation finale d'énergie.
- Renforcement des normes de performance des véhicules légers et lourds en matière d'émission.

Ces propositions, si elles aboutissent, risquent de peser directement ou indirectement sur les coûts supportés par les ménages et les entreprises. Par exemple, la création d'un nouvel ETS pour les secteurs du transport routier risque de faire payer le prix du carbone aux ménages ou aux petites entreprises qui utilisent un véhicule essence.

Parallèlement, du fait du développement des énergies renouvelables dans notre mix énergétique, les matières premières nécessaires à leur construction (les métaux rares notamment) pourraient se raréfier, pesant également sur les coûts de l'énergie.

Mais il serait faux de faire peser sur nos politiques climatiques la responsabilité des hausses du coût de l'énergie : la raréfaction des énergies fossiles par leur surconsommation produirait le même effet.

3. Pour la CFDT, articuler le court terme et les enjeux d'une transition énergétique juste

i) A court terme, accompagner les ménages les plus modestes

La hausse actuelle des prix de l'énergie est largement conjoncturelle. Un retour à la normale est à anticiper à l'issue de la période hivernale et du rattrapage économique post-crise sanitaire. D'ici là, il est nécessaire d'accompagner les ménages précaires sur le plan énergétique ou menacés de l'être par la hausse des prix. C'est d'autant plus urgent que la crise a accentué la pauvreté et que les dépenses contraintes (pré-engagées) ne cessent d'augmenter dans les budgets des ménages.

Au total, près de 40 millions d'Européens sont touchés. La France est d'ailleurs relativement préservée par rapport à l'Allemagne, l'Italie ou l'Espagne. La Commission européenne a admis que les Etats pourraient mettre en œuvre les mesures temporaires nécessaires. L'Espagne, qui a connu d'importantes manifestations liées à la hausse des prix de l'énergie, a ainsi réduit sa taxe sur les factures d'électricité, ainsi que la TVA. L'Italie a également baissé sa TVA et souhaite désormais cibler les ménages modestes ainsi que les très petites entreprises.

De son côté, le gouvernement français a annoncé la mise en place d'une aide exceptionnelle de 100 € supplémentaires pour les 5,7 millions de ménages qui bénéficient du chèque énergie². C'est une avancée, mais qui reste insuffisante au regard du montant des factures et aveugle à la situation réelle des ménages. La précarité énergétique était déjà une réalité bien avant la montée des prix, la crise sanitaire ne l'a pas atténuée et les prochains mois vont l'accroître significativement.

² Compris entre 48 et 277 € (pour un montant moyen de 150 €), il bénéficie aux ménages dont le revenu fiscal de référence est inférieur à 10 800 euros par personne, indépendamment de leur facture énergétique.

C'est pourquoi le gouvernement a d'ores et déjà ouvert la porte au fait que ce chèque puisse être renforcé. La CFDT revendique un renforcement de ce chèque à la mesure du surcoût pour ne pas contraindre davantage des budgets déjà contraints, mais également qu'il soit élargi pour mieux cibler, par-delà les effets de seuil.

À la suite de travaux de la direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) et de la Commission de régulation de l'énergie (CRE), un « bouclier tarifaire » contre la hausse des prix a été annoncé : le prix du gaz va être bloqué jusqu'en avril 2022 et la hausse de l'électricité devrait être limitée à 4% en février prochain, via une baisse de taxes.

La Commission de régulation de l'énergie (CRE) appelle par ailleurs les consommateurs disposant d'un contrat à prix de marché fixe à conserver ce contrat. Elle incite également les consommateurs à anticiper la disparition des tarifs réglementés de gaz naturel prévu au 1er juillet 2023. Enfin, elle propose de relever à 150 Twh le plafond de l'ARENH (accès régulé à l'énergie nucléaire historique) afin de permettre aux fournisseurs alternatifs d'acheter davantage d'électricité à bas coût. L'objectif est d'éviter de faire supporter aux consommateurs le surcoût lié à l'atteinte du plafond dans la période.

Même si les marges de manœuvre sont étroites (baisse de la fiscalité, chèque énergie) et contraignantes pour les finances publiques, la CFDT doit porter ses propositions de court terme dans le débat public.

Nos revendications pour les entreprises restent à construire.

ii) Accompagner les ménages dans le long terme : construire une trajectoire de la transition énergétique juste

L'urgence écologique ne permet pas de renoncer à la transition énergétique. La hausse actuelle des prix de l'énergie montre même à quel point elle est indispensable : avec chaque crise énergétique et les soubresauts économiques et sociaux qu'elles provoquent, nous dilapidons des sommes qu'il serait précieux de pouvoir investir dans la transition énergétique. Cela nécessite de construire une trajectoire de la transition énergétique juste sur la base de quelques principes clés :

- Parce que le coût de l'énergie augmentera inexorablement, par-delà les aléas du marché, il est indispensable d'investir dans la sobriété et l'efficacité énergétique.
- Parce que les sources carbonées d'énergie doivent être réduites au maximum, une trajectoire lisible, prévisible de hausse du coût de l'énergie doit être construite et les mécanismes d'accompagnement pensés en même temps. C'est le principe de la transition juste.
- Il nous faut privilégier des formes d'énergie à la fois décarbonées et locales (énergies renouvelables) tout en conservant un socle pérenne de production d'électricité pilotable (nucléaire et barrages) et en innovant sur les solutions de stockage de l'énergie.

La CFDT Confédération va poursuivre les travaux dans cette perspective.